



Demission co gerant égalitaire et création d une holding en SAS

Par **Bsk**, le **17/04/2016** à **07:36**

Bonjour,

Nous sommes 3 co gerants égalitaires au régime TNS et l'un des co gérant souhaite et accepte de démissionner pour devenir salarié de la société car il nous empêche d'obtenir le soutien des banques à cause de son passif BDF .

1- Une fois sa démission effective et les démarches réglementaires effectuées auprès du CFE, combien de temps faut-il attendre pour lui faire un contrat de travail?

2- Sachant qu'il détient 33.33% de parts sociales et qu'il est actuellement interdit bancaire, faut-il qu'il cède quelques parts pour passer en dessous de 25% pour que les banques ne tiennent plus compte de sa situation?

3- Dans un deuxième temps nous gérants restants, souhaitons monter une holding en SAS , qui acquerra une partie de nos parts en apport en nature (2x 25%) et à terme rachètera notre solde de parts sociales à tous. Est-il préférable de créer cette SAS avant la démission du 3ème co gérant?

4- Combien nous coûterait un tel montage chez un avocat spécialisé?

Merci d'avance pour vos réponses, nombreuses et précises je l'espère.